

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Education, périscolaire et jeunesse »

Conseil municipal du 26 juin 2017
Séance du 9 juin 2017

19 Associations de soutien scolaire – subvention de fonctionnement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ Rapport de présentation :

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

Les associations de soutien scolaire :

- > APRES (Agir Pour la RÉussite Scolaire),
- > CIMS (Centre d'Information et de Médiation Sociale)
- > CPS (Coup de Pouce Scolaire),

dont les sièges sont situés à Creil (60100), ont pour objet de proposer un accompagnement scolaire, éducatif et culturel pour les élèves du 1^{er} et 2nd degré.

Dans cette mesure, elles sollicitent auprès de la ville de Creil, une aide au fonctionnement pour les soutenir dans l'ensemble des actions qu'elles développent.

A ce titre, il vous est demandé d'accorder une subvention en faveur des associations APRES, CIMS et CPS :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Agir pour la RÉussite Scolaire (APRES)	8 100 €
Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS)	3 000 €
Coup de Pouce Scolaire (CPS)	1 400 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la Commission « Education, périscolaire et jeunesse » en date du 9 juin 2017,
 Considérant le souhait de la municipalité de Creil de soutenir le projet de soutien scolaire,
 Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1er : d'approuver les subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Agir pour la REussite Scolaire (APRES)	8 100 €
Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS)	3 000 €
Coup de Pouce Scolaire (CPS)	1 400 €

Article 2 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 6574/213/HA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17
 et publication ou notification le 30/06/17
 affiché le 27/06/17
 CREIL, le 30/06/2017

Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT